

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00722

Numéro SIREN : 898 711 916

Nom ou dénomination : A2m recycling

Ce dépôt a été enregistré le 03/06/2021 sous le numéro de dépôt A2021/004106

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE PERPIGNAN**

A2021/004106

Dénomination : A2m recycling
Adresse : 6 Traverse De Los-Masos 66500 PRADES
N° de gestion : 2021B00722
N° d'identification : 898711916
N° de dépôt : A2021/004106
Date du dépôt : 03/06/2021
Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 21/05/2021 DASU



654671

654671

A2m recycling

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 2000,0 €

6 Traverse De Los-Masos 66500 PRADES

RCS PERPIGNAN 898711916

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Le 21/05/2021

Soules Sonny,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la cessation des fonctions de Président de Soules Sonny, pour cause de démission en date du 25/05/2021.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 2

L'Associé Unique décide de nommer Mme amandine antonowicz, résidant 60 rue du conflent 66500 codalet, France, de nationalité Française, né(e) le 20/02/1983 à perpignan 66000, en qualité de Président à compter du 25/05/2021.

Le nouveau dirigeant est nommé pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 3

L'Associé Unique décide de lui allouer une rémunération fixe brute annuelle de 15000 euros pour l'exercice de ses fonctions, étant précisé que le dirigeant aura droit au remboursement de ses frais professionnels sur présentation préalable des justificatifs.

Le nouveau dirigeant a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont proposées et n'était soumis à aucune interdiction ou incompatibilité.

Le nouveau dirigeant est, dans ses rapports avec les tiers, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans les limites de l'objet social, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux associés ou à l'associé unique.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 4

L'Associé Unique et ancien Président cède 20000 actions pour un montant de 1 euros à Mme amandine antonowicz, également nommé par la présente Président de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

Décision 5 : Pouvoir

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Soules Sonny, Associé Unique



Soules Sonny, ancien Président et Cédant d'actions de la Société



amandine antonowicz, nouveau Président et Associé

